



Casse ordinateur portable personnel utilisé au travail

Par **pyrostan**, le **31/01/2012** à **12:46**

Bonjour,rnrnj'ai utilisé mon ordinateur portable personnel au travail qui a 1 an.rnrnAprès l'avoir rangé dans sa sacoche, j'ai part accident trebuché et mon pied a percuté l'écran qui est donc cassé maintenant. Et j'ai un collègue qui était témoin.rnrnréparation estimé à 150euro.rnrnl'employeur me dit qu'il ne peut rien pour moi. (pas cool)rnrnEst ce que l'entreprise est responsable des dommages sur des biens personnel utilisé sur le lieu de travail [s]pour une utilisation professionnel[/s]?rnrnmerci

Par **pat76**, le **31/01/2012** à **18:42**

BonjourrnrnSi l'employeur vous dit qu'il ne peut faire rien pour vous, demandez lui de vous fournir un ordinateur pour le travail qu'il vous demande de faire.rnrnVous n'avez pas une assurance?

Par **aie mac**, le **03/02/2012** à **19:23**

bonjourrnrn[citation]Si l'employeur vous dit qu'il ne peut faire rien pour vous, demandez lui de vous fournir un ordinateur pour le travail qu'il vous demande de faire.
[/citation]rn+1.rnrn[citation]Vous n'avez pas une assurance? [/citation]rnqui interviendrait au titre de quelle garantie?

Par **alterego**, le **05/02/2012** à **12:58**

Bonjour,
Vous ne précisez pas dans quelles conditions vous avez trébuché et comment votre pied a pu percuter l'écran.
Selon la vraisemblance des faits, étant sur votre lieu de travail, l'assurance RC de l'entreprise pourrait vous dédommager.
Il faudra démontrer la responsabilité de l'entreprise... vous vous êtes pris les pieds dans quelque chose, vous avez glissé...
Cordialement